

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20 SEPTEMBRE 2018**

**Présents** : Marcel MOINARD, Marie-Thérèse CHAUVINEAU, Jean-François GONZALEZ, Alain LIAIGRE, Rabah LAICHOIR, Francette HERAULT, Philippe PELLOQUIN, Thierry GEANT, Christiane DENIS,

**Absentes excusées** : Françoise MATHE, Lydiane COMINET,

**Absente non excusée** : Maryline GOUPIL

**Pouvoir** : Lydiane COMINET à Thierry GEANT

**Secrétaire de séance** : Maïté CHAUVINEAU.

### **Tarif garderie**

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que suite au passage de la semaine de 4 jours, il est nécessaire de remettre les horaires de la garderie à jour.

Garderie du matin :	Forfait	1€
Garderie du soir :	16h30 à 17h30	1€
	17h30 à 18h30	1€
	Après 18h30 et jusqu'à 19h	8€

La garderie sera gratuite pour un 3<sup>ème</sup> enfant scolarisé sur le SIVS pour les familles dont le quotient familial CAF est compris entre QF1 et QF3 et MSA compris entre T1 et T3

### **Mise à disposition ATSEM**

Vu l'avis favorable de la commission administrative paritaire du 27 août 2018, au renouvellement de la mise à disposition de Madame CHAUVET Martine au SIVS AMURE SANSAIS ST GEORGES DE REX, le comité autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition avec la commune de ST GEORGES DE REX pour le personnel suivant :

- ❖ Madame CHAUVET Martine, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe, pour 25 heures 12 (25,20) hebdomadaires, pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019.

### **Mise à disposition Adjoint d'animation**

Vu l'avis favorable de la commission administrative paritaire du 27 août 2018, à la mise à disposition de Madame JOUSSAIN Claudie à la commune de SANSAIS, le comité autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition avec la commune de SANSAIS pour le personnel suivant :

- ❖ Madame JOUSSAIN Claudie, adjoint d'animation, pour 2h30 par semaine scolaire, pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019.

### **Mise à disposition d'un agent en PEC (Parcours Emploi Compétences)**

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que la commune de SANSAIS a recruté un agent pour l'accueil de SANSAIS le mercredi matin.

Cet agent est mis à disposition du SIVS AMURE SANSAIS ST GEORGES DE REX pour la garderie scolaire et le ménage de La Gorre.

Une convention doit être signée en SANSAIS et le SIVS AMURE SANSAIS ST GEORGES DE REX pour l'année scolaire 2018-2019 (du 03 septembre 2018 au 05 juillet 2019) à raison de 10 heures par semaine scolaire.

Le comité syndical autorise Monsieur le Président à signer la convention avec la commune de SANSAIS.

### **Question diverses**

- Monsieur Alain LIAIGRE informe le comité syndical que suite à la demande de Sansais et d'Amuré de dissoudre le RPI AMURE SANSAIS ST GEORGES DE REX, il a entamé des démarches afin de créer un nouveau RPI avec une autre commune.  
Afin que ce nouveau RPI soit effectif à la rentrée 2019, des délibérations concordantes doivent être prise par les trois communes et validées par Madame le Préfet avant le 31 décembre de cette année.  
Monsieur LIAIGRE va proposer une délibération que chaque commune devra prendre très rapidement.
  
- Monsieur LIAIGRE informe de problèmes informatiques sur les trois sites. L'ancienneté des ordinateurs et la non possibilité de nouvelles mises à jour en sont la cause. Compte tenu de la future dissolution du RPI et par la suite du SIVS, il propose que chaque commune investisse pour son école.